

**RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 septembre 2015**

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Jean-François BAEZA, Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Denis BRUSA, Elise GAVAND, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Evelyne PETIT, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Daniel URBAIN, Nadine VILLERET

Excusés : Guy JEANDOT donne pouvoir à Evelyne PETIT, Hervé PARIS donne pouvoir à Daniel URBAIN et Hervé ROME donne pouvoir à Michel BONIN

Absent :

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu du 22 mai 2015 mais demande que soit à l'avenir indiqués les noms des conseillers qui s'abstiennent ou qui votent contre.

Hervé PARIS demande que les séances de conseil municipal se tiennent dans la petite salle du bas afin de pouvoir accéder sans aide.

Le Conseil accepte sauf en cas de présence de public.

Objet de la délibération : contrat de maîtrise d'œuvre réhabilitation salles de classe

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2015 approuvant l'opération de réhabilitation de 2 salles de classe pour un montant HT de 109 365 € (honoraires compris) et sollicitant la DETR 2015,

Vu l'accord de la Préfecture pour une subvention de 40% du montant de ces travaux soit 43 746 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le contrat de maîtrise d'œuvre établi par le Bureau d'Etude Pascal BRANCHARD et autorise Madame le Maire à le signer

NOTE que les honoraires sont fixés à 15% du projet HT estimé à 95 100 €

Demande à Mme le Maire de négocier dans la mesure du possible le montant des honoraires

Est prévue dans le projet une cloison mobile permettant les activités TAP. En revanche en cas d'accueil d'une 4^{ème} classe elle ne pourrait remplacer une cloison traditionnelle .

Il est également précisé que dans le cadre des projets de regroupements proposés par l'Inspection Académique, celui de Ruffey avec Villevieux nécessiterait une construction nouvelle, aucune des 2 Communes ne disposant d'accueil pour 6 classes.

Objet de la délibération : Convention avec SOCOTEC

Madame le Maire rappelle que APAVE assure depuis 3 ans la vérification obligatoire des installations électriques, gaz combustible et moyen de secours alarme et protection incendie, de la salle polyvalente pour un montant annuel de 314.82 € TTC

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise SOCOTEC pour une prestation identique et un montant annuel de 240 € TTC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 240 € TTC et autorise Mme le Maire à signer la convention.

Un courrier sera adressé en RAR à APAVE

Objet de la délibération : Approbation affouage 2015-2016 et divers bois

M. Daniel URBAIN présente le projet de règlement d'affouage qui prévoit un règlement pour chacune des 4 parcelles concernées : 3, 9, 30 et 46

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le règlement d'affouage pour la campagne 2015-2016.

Pour la parcelle 9, la commission forêts propose de revoir à la baisse (6 €) l'estimation de l'ONF qui est de 8€ le m3 (environ la moitié est constituée de trembles)

Après discussion et avoir entendu les arguments de chacun, Mme le Maire met au vote pour un prix moyen de 7€

Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention (Jean-François BAEZA), décide d'appliquer 7 €

Par ailleurs, Daniel URBAIN rappelle que la commune avait donné son accord à l'ONF pour procéder à l'entretien de la parcelle 5 en début d'année 2016 pour un montant d'environ 2 200 € mais qu'en raison de l'envahissement de fougères et raisins d'Amérique le travail a été réalisé et facturé sur ce budget. Une augmentation des crédits au compte 2117 est donc nécessaire.

Suite au fort coup de vent le mercredi 16 septembre, un marronnier a été déraciné dans le parc de la Mairie. Il est décidé de mettre une affiche pour un éventuel preneur.

Vu l'urgence de débarrasser l'arbre en raison de la journée Lecourbe et des risques, Jean-Claude MARTEAU a débranché et coupé le tronc et Vert Energie a retiré l'ensemble.

Il est évoqué l'idée de replanter un autre arbre en remplacement et pourquoi pas un hêtre et 1 châtaignier.

Objet de la délibération : Dissolution CCAS

Madame le Maire informe le Conseil que possibilité est faite aux Communes de moins de 1 500 habitants de supprimer leur CCAS ; dans ce cas la Commune exerce directement les compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale

Objet de la délibération : Subventions ELAN et banque alimentaire

Madame le Maire présente une demande de subvention d'ELAN, de 50 € par Commune. ELAN fête cette année ses 30 ans d'existence, organisera un spectacle ainsi qu'une conférence et une exposition

La Banque Alimentaire du Jura sollicite également une aide pour l'année 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention à ELAN d'un montant de 50 € et une subvention de 75 € à la Banque Alimentaire

Objet de la délibération : contrat maîtrise d'œuvre ABCD – relevé topo

M. Daniel URBAIN rappelle que lors de la séance du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal, suite aux travaux d'enfouissement de réseaux rue du Général Lecourbe, avait décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité du

Pont Neuf au Pont de la Seillette afin de pouvoir solliciter les subventions le moment voulu.

Il présente également un devis estimatif de relevé topographique d'un montant de 2 568.00 € HT concernant une partie de la rue Lecourbe, une partie de la rue Neuve jusqu'au prieuré Saint-Christophe et la rue du Général Gauthier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le devis d'ABCD pour le relevé topographique d'un montant de 2 568 € HT

ACCEPTE le contrat de maîtrise d'œuvre d'ABCD pour l'aménagement de sécurité rue du Général Lecourbe pour un montant total de 10 929.60 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et le devis de relevé topographique ainsi que tous documents relatifs à ces dossiers

Objet de la délibération : achat illuminations

Denis BRUSA présente 2 devis de fournisseurs d'illuminations de fin d'année.
Considérant que les illuminations ne sont pas nommément et limitativement citées dans la liste des biens imputables en investissement,

Vu le devis n°15099216 de la Société Blachère concernant l'achat d'illuminations « stalactit light » à installer sur la façade de la Mairie et sur le vieux Pont, d'un montant de 910.08 € TTC,

Vu le caractère de durabilité certain de cet achat,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 3 contre (Nadine VILLERET, Véronique RAMEAUX et Emmanuel BILLET) et 1 abstention (Michel BONIN)

DECIDE l'achat de ces illuminations et d'imputer la dépense en section d'investissement au compte 21578 afin de récupérer la TVA.

Objet de la délibération : questions diverses

D.I.A. : ne préempte pas sur la vente des immeubles de Mmes CHEVET rue Neuve et PETOT rue du Bas d'Oisenans

SYDOM : le rapport annuel 2014 a été adressé à chaque conseiller par mail.

Opération brioches : un appel est lancé auprès des conseillers pour la distribution qui doit se faire du 7 au 10 octobre. Daniel URBAIN et Jean-Claude MARTEAU se portent volontaires.

Zone humide : la subvention de RFF d'un montant de 3 490 € sera versée lorsque le plan de gestion de la zone humide sera établi. Une réunion est programmée le mardi 24 novembre à 14 h 30 avec la Fédération de Chasse chargée d'élaborer ce plan. Les conseillers disponibles et intéressés sont invités à participer

Berge rue du petit Rondeau : les travaux de consolidation de berge ont été réalisés par l'entreprise VITTORI pour un montant de 1 896 € au lieu de 2 160 € prévus

Réunion publique : rappel le vendredi 25 septembre à 20 h 00

Pont Grange de Paille : Daniel URBAIN présente le projet de reconstruction du pont qui présentait un péril et est fermé à la circulation. Le montant prévisionnel pour une reconstruction totale en béton est de 190 000 € TTC

Une autre solution moins onéreuse consistant en une consolidation de la voûte peut être envisagée avec accord de la Police de l'eau

Journée Lecourbe : les permanences de sécurité de l'exposition seront assurées de 11 h à 17 h par les conseillers volontaires.

Les légumes seront épluchés le jeudi à 17 h à la salle des associations par les volontaires munis de leur économètre

Montage des chapiteaux le vendredi à partir de 14 h et démontage le dimanche matin

Repas d'époque géré par le Foyer Rural : 10 €

Départ retraite : un pot de départ à la retraite au 30 septembre 2015, de Serge BERNARD aura lieu salle des associations vendredi 16 octobre

Prochaine séance : vendredi 30 octobre 2015